



BOURSES COLLEGES

publié le 26/09/2017 - mis à jour le 19/10/2017

ATTENTION



A partir de cette rentrée 2017, vous devez demander une bourse de collège en ligne, pour cela il vous faut :

- ▶ Votre avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015
- ▶ Une adresse de messagerie électronique
- ▶ L'identifiant et le mot de passe de connexion aux télé services de l'Education Nationale

Nous vous conseillons de faire votre demande bourse le plus tôt possible et **au plus tard le 22 septembre 2017.**

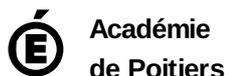
PS : dans le cas de dépôt de demande de bourse, fournir obligatoirement un RIB au secrétariat du collège

Vous vous connecterez grâce aux explications suivantes :

 [2017_bourse_college_flyer_a5_personnalisable-1_final](#) (PDF de 1.8 Mo)

Vous trouverez un tutoriel explicatif en cliquant sur l'adresse suivante :

<http://dai.ly/x5spbnw>



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.